

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF DEPARTEMENTAL
DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES
DU 25 JANVIER 2024**

La séance débute à 17 h 42 dans les locaux de la Direction départementale.

Le Président remercie les membres du comité pour leur participation à cette réunion.

Assistaient à la réunion :

En qualité de représentants de l'établissement :

Monsieur Bernard LIPERINI, membre titulaire, en visio-conférence,
Madame Patricia PAUL, membre titulaire,
Monsieur Claude BONDIL, membre titulaire,
Madame Marion MAGNAN, membre suppléant de Monsieur Marcel GOSSA,
Colonel Sylvain BESSON, Directeur départemental, membre titulaire.

En qualité de représentants des sapeurs-pompiers volontaires :

Caporale-chef Ethel ROBIN, membre suppléant du caporal Timothée KOOYMAN, en visio-conférence,
Adjudante Caroline BREISSAND, membre suppléant du sergent-chef Xavier LUCAS,
Lieutenant Jean-Paul JOUVE, membre suppléant du capitaine Stéphane MARCANTONIO,
Lieutenant Laurent ROUGIER, membre suppléant du lieutenant Laurent MAGNAN,
Infirmière-chef Katia GAUVAN, membre titulaire.

Autre membre avec voix consultative :

Commandant Jean-Christophe JULIEN, représentant de l'Union départementale.

Etaient absents excusés :

En qualité de représentants de l'établissement :

Monsieur Jean-Michel TRON, membre titulaire,
Madame Michèle COTTRET, membre suppléant de Monsieur Jean-Michel TRON,
Monsieur Marcel GOSSA, membre titulaire.

En qualité de représentants des sapeurs-pompiers volontaires :

Caporal Timothée KOOYMAN, membre titulaire,
Sergente Cassandra TISSIER, membre titulaire,
Sergente Cindy RHUIN, membre suppléant de la sergente Cassandra TISSIER,
Sergent-chef Xavier LUCAS, membre titulaire,
Adjudante-chef Caroline RAMBAUD, membre titulaire,
Lieutenant Fabrice HERRERO, membre suppléant de l'adjudante-chef Caroline RAMBAUD,
Capitaine Stéphane MARCANTONIO, membre titulaire,
Lieutenant Laurent MAGNAN, membre titulaire.

Autre membre avec voix consultative :

Médecin de classe exceptionnelle Frédéric PETITJEAN,
Commandant Arnaud VALLOIS.

Participaient également :

Lieutenant-colonel Christophe DEVAUX, chef du groupement ressources humaines,
Madame Corine BRUN, cheffe du service ressources humaines,
Madame Aline BLAISE, cheffe du bureau des personnels volontaires par interim.

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres.



Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte et entame l'ordre du jour.

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2023

Le procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2 - Rapport sur les référentiels internes d'organisation de formation et évaluation (RIOFE)

Par délibération du 10 mars 2020, le conseil d'administration a adopté le règlement de la formation du SDIS des Alpes de Haute-Provence, suivi par l'adoption de nombreux RIOFE.

Il est proposé aux membres du CCDSPV de donner leur avis sur le RIOFE « Animateur de réalité virtuelle ».

Le comité émet un avis favorable à ce rapport à l'unanimité.

3 - Rapports présentés à la réunion de la formation spécialisée, santé, sécurité et conditions de travail du 20 octobre 2023

- Validation du PV de la formation spécialisée du 5 juin 2023 ;
- Présentation du PIAS relatif à un accident de trajet ;
- Présentation du PIAS relatif à un accident d'exposition au sang ;
- Tableau des priorités des travaux 2023.

Il est demandé aux membres du comité de prendre connaissance de ces rapports et de formuler leurs observations.

Le Directeur départemental indique que des visites post trauma sont régulièrement effectuées et que Madame Christelle BROTONS intervient dans les centres pour apporter une expertise et créer des temps de parole.

En l'absence d'observation complémentaire, le point suivant de l'ordre du jour est abordé.

4 - Mesures relatives au volontariat de sapeurs-pompiers

Les annexes concernant ce point ont été remises aux membres du comité pour avis durant la séance.

Le Directeur départemental explique qu'il est nécessaire de dynamiser cette instance afin de lui donner du sens et qu'elle soit un véritable espace de dialogue et d'échanges. Il informe les membres du comité qu'un temps d'échange aura désormais lieu systématiquement lors des CCDSPV entre les élus et les représentants des centres.

Concernant plus précisément ce rapport et l'analyse effectuée par l'UDSP des soixante-quinze propositions figurant dans le « livre blanc du volontariat chez les sapeurs-pompiers », l'objectif est de pouvoir permettre de situer le SDIS 04 et évaluer ce qui a déjà été mis en place. Le commandant Jean-Christophe JULIEN prend la parole et excuse le commandant Arnaud VALLOIS qui n'a pas pu être présent ce jour. Il déclare que les questions en matière de développement du volontariat sont étudiées de manière plus fréquente et qu'il existe plusieurs axes d'amélioration pour le favoriser.

Ainsi, 75% des préconisations du livre blanc sur le volontariat ont déjà été mises en place au sein du SDIS 04. Le commandant pense que la crise de la COVID-19 a marqué un changement important dans le volontariat des sapeurs-pompiers et des priorités désormais différentes pour les SPV. Il indique qu'il est important de veiller à ce que les sapeurs-pompiers volontaires parviennent à trouver un équilibre entre vie privée et vie professionnelle, afin de maintenir les effectifs actuels et tenter d'attirer des nouvelles recrues. Le commandant JULIEN évoque la « course à la disponibilité » dans l'ensemble des CIS et appelle à la vigilance, notamment celle des nouveaux chefs de centre, afin d'éviter la zone de rupture dans leurs effectifs. Le parcours de formation délibéré sur 3 ans doit être adapté aux SPV et il convient de pouvoir permettre des accélérations de parcours lorsque cela est possible et justifié. L'Union départementale et le SDIS œuvrent ensemble pour satisfaire à ces besoins.

Le Directeur départemental souligne que le service formation effectue un travail très important dans des conditions dégradées depuis quelques mois. La formation est un enjeu important pour les sapeurs-pompiers des Alpes de Haute-Provence, avec pour objectif permanent de rationaliser les parcours de formation tout en garantissant à chaque étape la sécurité des sapeurs-pompiers et le



respect du cadre réglementaire. Si la formation des sapeurs-pompiers volontaires est un sujet d'échange régulier avec le chef de corps lors de ses visites de centre de secours, il est rappelé d'une part que le service y consacre chaque année plus d'un million d'euros et d'autre part, qu'il faut en effet trouver un équilibre fragile entre la nécessité de former dans les meilleurs délais et la qualité des actions engagées.

Le lieutenant Jean-Paul JOUVE souligne que la faiblesse des effectifs dans certains CIS rend beaucoup plus difficile l'offre de la disponibilité, notamment en journée ouvrée, et le maintien des POJ.

Le Président du CASDIS souligne la justesse des propos du commandant Jean-Christophe JULIEN concernant les changements sociétaux et la priorité donnée désormais à la vie de famille et aux loisirs, approche en effet parfois difficilement compatible avec un engagement de SPV. Cela peut également expliquer la difficulté à attirer de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires et à les fidéliser. Malgré les conventions avec les collectivités et les employeurs privés, on observe une baisse dans les effectifs qui sont passés de 1538 SPV en 2021 à 1396 SPV en 2023.

Le Directeur départemental précise également que cette baisse est sans doute en lien avec des procédures désormais plus rigoureuses de suivi de l'activité réelle des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental. Un premier seuil de 48 heures/an d'activité indemnisée a ainsi été pris en compte, bien loin de ce qui est nécessaire pour assurer l'ensemble des missions de secours du SDIS.

Le colonel Sylvain BESSON souligne également que le cadre réglementaire permet aussi aux sapeurs-pompiers volontaires de suspendre leur engagement face à certaines difficultés, considérant aussi que des effectifs souvent plus importants dans les CIS permettent de mieux répartir la charge concernant l'offre de la disponibilité. Enfin, le Directeur départemental précise que le service poursuit ses actions concernant la promotion du volontariat sur des secteurs en tension, tout en rappelant que les meilleurs ambassadeurs pour recruter de nouvelles recrues, restent les SPV déjà engagés, si l'on souhaite véritablement se donner plus de chances d'augmenter les effectifs.

Madame Patricia PAUL intervient pour souligner que les centres de secours situés dans les territoires ruraux sont encore plus impactés par cette situation. Elle met en exergue le manque d'offres d'emploi au sein des villages qui amène souvent les plus jeunes à aller travailler dans les communes voisines, en limitant ainsi l'offre de la disponibilité en journée pour ces SPV.

Le commandant Jean-Christophe JULIEN affirme qu'un centre qui fonctionne nécessite également des relations étroites entre le chef de centre et le maire de la commune, notamment pour essayer de conserver un nombre suffisant de SPV employés au sein des collectivités locales, pouvant bénéficier de convention. L'officier précise par ailleurs que pour les jeunes parents, il convient d'étudier toutes les solutions avec les garderies permettant ainsi de favoriser l'offre de la disponibilité aussi sur des créneaux charnières.

Le Président du CASDIS s'exprime aussi en qualité de maire pour expliquer les contraintes réglementaires concernant l'encadrement strict des enfants dans ce type de structure, limitant fortement les possibilités d'accueil d'enfants non programmées face à un nombre de personnels d'accueil très contraint.

Le lieutenant Laurent ROUGIER confirme que le secteur rural est le plus touché par les changements dans les habitudes familiales et professionnelles. Il constate une érosion avec le départ de SPV souvent jeunes n'ayant pas de travail et les efforts à porter par le SDIS sur les CIS avec les effectifs les plus faibles.

Le Directeur départemental déclare que des actions vont se poursuivre afin de trouver collectivement des solutions à toutes ces problématiques, considérant en outre qu'une volonté locale est indispensable pour faciliter le recrutement. Il existe des freins volontaires et d'autres inconscients qu'il faut solutionner ensemble. Les premiers acteurs dans ces démarches d'optimisation des effectifs devant être en priorité les chefs de centre qui doivent étudier systématiquement toutes les candidatures, sans être trop élitistes ou exigeants dans les profils recherchés.

Le commandant Jean-Christophe JULIEN avance que la mise en place des intercommunalités a engendré la perte de nombreux SPV disponibles en journée, avec désormais des agents qui travaillent plus loin et qui éprouvent aussi des difficultés pour trouver un logement. Il ajoute que la loi contre l'artificialisation des sols pourrait accentuer cette difficulté à habiter sur le secteur du CIS d'appartenance.



Le lieutenant Laurent ROUGIER confirme selon lui les problématiques évoquées et les impacts que cela peut avoir sur les engagements sur certains CIS.

Le Président du CASDIS précise que ces questions doivent être prises en compte par les élus locaux, prenant pour exemple la situation du poste avancé de la Haute-Ubaye où les effectifs sont passés de 3 à 9 après des efforts partagés entre le SDIS et les maires concernés.

Le commandant Jean-Christophe JULIEN illustre la baisse des effectifs en citant la compagnie de Barcelonnette qui comptait une dizaine de centres il y a quelques années, contre trois centres et un poste avancé à l'heure actuelle.

Monsieur Claude BONDIL demande d'éviter de mettre des objectifs trop importants en termes de disponibilité pour les SPV. Il affirme qu'il sera nécessaire dans les années à venir de gérer la démographie et le vieillissement de la population qui tend à s'accroître et un nombre de naissances qui diminue.

Le Président du CASDIS cite l'exemple de Moustiers-Ste-Marie avec la forte augmentation du prix de l'immobilier et, par conséquent, le départ de 200 habitants dû aux difficultés de logement.

Monsieur Claude BONDIL manifeste sa crainte de voir les villages se vider de leur population.

Le lieutenant Laurent ROUGIER témoigne de la pression concernant l'offre de disponibilité à laquelle doivent faire face les SPV dans les petits centres. En effet, la dimension affective dans les villages est importante avec une majorité des interventions ayant lieu chez des personnes connues, voire chez des sapeurs-pompiers volontaires eux-mêmes. Les sapeurs-pompiers sont ainsi extrêmement concernés lorsqu'ils n'ont pas la capacité de répondre aux interventions en journée ouvrée sur leur propre secteur de résidence.

Le Président du CASDIS estime que l'un des freins pour attirer de nouvelles recrues peut résider aussi dans l'image que la population se fait des sapeurs-pompiers volontaires, pouvant laisser penser que chaque engagement nécessite obligatoirement une grande condition physique, ce qui peut limiter de fait les candidatures.

L'adjudante Caroline BREISSAND évoque comme piste de réflexion la tournée des calendriers pour échanger et trouver de potentielles nouvelles recrues. Elle confirme que certains ne pensent pas en effet avoir les capacités et que ce sont des moments privilégiés pour échanger sur ces sujets.

Le commandant Jean-Christophe JULIEN suggère de pouvoir faire la promotion de l'engagement volontaire en profitant de la distribution des calendriers pour insérer une plaquette dédiée.

La caporale-chef Ethel ROBIN propose d'accentuer les démarches via le site internet.

Le colonel Sylvain BESSON félicite l'assemblée de la qualité des échanges rappelant une nouvelle fois que le SDIS poursuivra avec détermination ses efforts pour promouvoir au quotidien de nouveaux engagements de sapeurs-pompiers volontaires. Il précise à nouveau que les chefs de centre et les sapeurs-pompiers volontaires déjà engagés sont les meilleurs vecteurs pour attirer des nouvelles recrues.

Les membres du CCDSPV donnent un avis favorable à l'unanimité.

5 - Informations diverses

5.1 Changements dans la chaîne de commandement

5.1.1 Compagnie de Manosque

- **Centre d'incendie et de secours de Moustiers Ste Marie**
 - Cessation des fonctions du lieutenant Maïeul THIERY en qualité de chef de centre le 1^{er} octobre 2023.
 - Nomination du lieutenant Alain GARCIA aux fonctions de chef de centre le 1^{er} novembre 2023.
- **Centre d'incendie et de secours de Céreste**



- Nomination du sergent-chef Jérôme PACCHIANO aux fonctions d'adjoint au chef de centre le 1^{er} octobre 2023.
- **Centre d'incendie et de secours de Riez**
 - Cessation des fonctions du commandant Gilles BONDIL en qualité de chef de centre le 31 décembre 2023.
 - Nomination de la lieutenant Nathalie PELERIN aux fonctions de chef de centre le 1^{er} janvier 2024.
- **Centre d'incendie et de secours de St Etienne les Orgues**

Par décision du Directeur départemental

- Prolongation de la suspension provisoire des fonctions du lieutenant Stéphane GAUBERT en qualité de chef de centre du 1^{er} mars au 30 septembre 2024.
- Commandement assuré provisoirement par l'adjudant Steve PREVOST dans les fonctions de chef de centre du 1^{er} mars au 30 septembre 2024.
- Commandement assuré provisoirement par l'adjudant-chef Frédéric VIANDIER dans les fonctions d'adjoint au chef de centre du 1^{er} mars au 30 septembre 2024.

Le comité est invité à prendre connaissance de ces changements et à formuler ses observations.

Le Président informe le comité que la passation de commandement du centre de secours de Moustiers-Ste-Marie aura lieu le 15 mars prochain, et celui de Riez le 22 mars.

5.2 Communication relative au rapport d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires au SDIS 04

La délibération n°2022-04(FIN) du 27 janvier 2022 a été abrogée au profit de la délibération n°2023-28(FIN) lors du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du 12 octobre 2023.

Le lieutenant-colonel Christophe DEVAUX énumère les 5 précisions des dispositions qui ont été intégrées au règlement d'indemnisation pour donner suite à l'apparition du décret 2023-543 du 30 juin 2023 et qui ont conduit à la mise à jour du document.

Le comité prend connaissance du nouveau règlement d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires et du guide modifié.

5.3 Communication relative à la ré intégration d'anciens sapeurs-pompiers volontaires

Le comité est informé qu'après information auprès de la DGSCGC, un sapeur-pompier volontaire ayant cessé définitivement son activité et percevant une rente NPFR peut souscrire à un nouvel engagement dans le respect du code de la sécurité intérieure, sous le même grade que celui qu'il détenait au moment de sa cessation.

La rente NPFR est suspendue durant toute la durée du nouvel engagement.

Le lieutenant-colonel Christophe DEVAUX explique au comité qu'il arrive parfois que certains sapeurs-pompiers volontaires après cessation de leur activité avant d'avoir atteint la limite d'âge, s'aperçoivent qu'ils ont à nouveau de la disponibilité à offrir et pourraient potentiellement être intéressés pour prendre un nouvel engagement. Dans ce cas, la perception d'une rente NPFR n'est pas un frein à la souscription d'un nouvel engagement, considérant qu'il suffirait d'y mettre temporairement fin.



5.4 Communication relative à la mise à jour des membres du CCDSPV

Un arrêté de mise à jour des membres du CCDSPV a été transmis à M. le préfet afin d'acter le départ de certains représentants.

Le comité prend connaissance du tableau mis à jour présenté en annexe.

Le Directeur départemental annonce que d'autres départs de membres du CCDSPV pourraient amener à effectuer des élections partielles afin de retrouver un équilibre.

Le Président du CASDIS s'interroge sur l'aspect réglementaire de ce type de procédure, ce que Madame Corine BRUN confirme.

6 - Communication sur les mouvements intervenus depuis le CCDSPV du 20 septembre 2023

Le comité est invité à prendre connaissance des mouvements relatifs à la carrière des sapeurs-pompiers volontaires figurant dans le document en annexe.

Le comité est invité à formuler ses observations.

7 - Agenda de l'établissement

Le Président du CASDIS fait part au comité des événements à venir. La prochaine journée d'accueil départementale aura lieu le 10 février 2024. Le CIDFF interviendra pour une journée spéciale au sein des locaux le 8 mars et pour finir, le congrès départemental aura lieu le 15 juin.

Documents en annexe :

- PV CCDSPV 20-09-2023
- RIOFE ANIMATEUR DE SCENARIO DE REALITE VIRTUELLE
- RAPPORTS FORMATION SPECIALISEE 20-10-2023
- RAPPORT DES MESURES RELATIVES AU VOLONTARIAT DE SAPEURS-POMPIERS
- RAPPORT ET GUIDE D'INDEMNISATION DES SPV
- TABLEAU DE LA MISE A JOUR DES MEMBRES DU CCDSPV
- COMMUNICATION MOUVEMENTS INTERVENUS DEPUIS LE 20-09-2023


L'adjudante Caroline BREISSAND soulève la problématique des vestiaires pour la garde du CTA CODIS. A ce jour, cinq femmes composent l'équipe. Une même pièce sert à la fois de chambre pour le chef de salle, mais aussi de vestiaire pour les femmes et les hommes. Elle sollicite une solution pour remédier à cette promiscuité, étant donné que de plus en plus d'actions sont menées en ce sens au sein du SDIS.

Le Directeur départemental répond que l'arrivée de la plateforme commune sera l'occasion de moderniser les locaux et de voir ce qui peut être envisagé de manière simple pour pallier cette problématique.

Le Président du CASDIS évoque une réponse concernant la plateforme d'ici quelques semaines. Si le projet se concrétisait, la rénovation des bâtiments pourrait intégrer cette question sinon, une autre solution sera trouvée.

Le Directeur départemental remercie les membres pour leur présence à cette réunion et déclare la séance levée à 19h09.

Le Président,



Jean-Claude CASTEL